



**VAUTRIN AVOCATS**  
**FORMATION**

FORMATION : L'EVOLUTION  
DU ROLE DU MANAGER



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Durée de la formation

1 journée (7 heures)

## Date

A définir

(Un délai minimal de 7 jours entre la demande et le début de la formation est à prévoir)

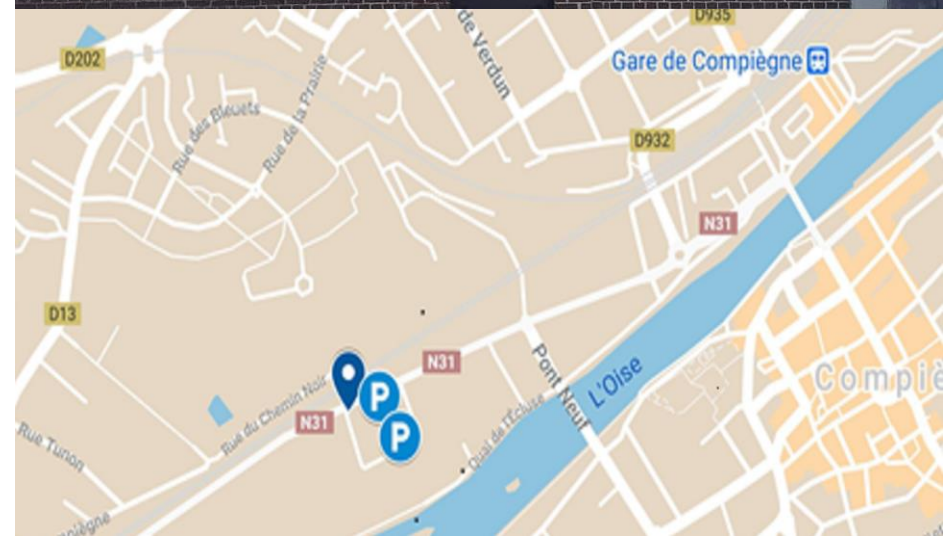
## Lieu de la formation

Cabinet VAUTRIN  
AVOCATS

454 Rue du Maréchal  
LECLERC – 60280 VENETTE

## Tarifs

1.140 € HT / Stagiaire





## INTERVENANTS

- **Maître Gwenaëlle VAUTRIN**,  
Avocate spécialiste en droit du travail et de la sécurité Sociale,  
Enseignante à l'IXAD (Ecole de formation des avocats)
- **Monsieur Jordan LEDOUX**, Juriste  
en Droit Social

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet  
« [vautrin-avocats.fr](http://vautrin-avocats.fr) » rubrique « L'Equipe » afin de  
prendre connaissance des profils des intervenants.



PREREQUIS

PUBLIC  
CONCERNE

Connaitre les règles élémentaires en droit du travail.

La formation s'adresse à toute personne exerçant des missions RH (DRH, Responsable RH, Chargé RH, Gérant d'entreprise, Directeur Général, Président d'association, juriste d'entreprise et de cabinet comptable...).

# OBJECTIFS

- Être en mesure d'apporter une réponse juridique appropriée face aux situations de crise et d'urgence (Harcèlement, Consommation d'alcool ou de drogue, Fraudes...)
- Connaître les points de vigilance en matière de déclaration d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de faute inexcusable
- Être capable de mettre en place une procédure de sanction d'un salarié
- Connaître les règles applicables en matière de délégation de pouvoir (règles de validité ; formalisme...)

# PROGRAMME DE FORMATION

- **Première partie (2h00) : Gestion des situations de crise et d'urgence**
  - ① L'entreprise face au harcèlement moral et sexuel : enquête, sanction
  - ② Alcool et drogue : procédure de dépistage, sanction
  - ③ Fraude : identification, sanction
  - ④ Démarche de prévention
- **Deuxième partie (1h00) : Accident du travail, maladie professionnelle, faute inexcusable**
  - ① Les points de vigilance à connaître lors de la phase de déclaration et pendant la phase de constitution du dossier
- **Troisième partie (1h30) : Procédures de sanction**
  - ① Appréciation de la gravité des faits et choix de la sanction
  - ② Mise en place de la procédure : de la convocation à entretien jusqu'à la notification
- **Quatrième partie (1h30) : Délégation de pouvoir**
  - ① Règles de validité et formalisme de mise en place

# MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

# MODALITES D'ÉVALUATION

- Implication du stagiaire par des échanges constants
  - Etude de cas concrets sur la dénonciation de harcèlement moral ou sexuel et réflexion commune (paperboard)
  - Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation
- 
- Test de positionnement avant le début de la formation
  - Contrôle des connaissances par QCM en fin de formation



# MODALITES D'INSCRIPTION

- **Inscription par Mail à l'adresse suivante :**

[secretariat@vautrin-avocats.fr](mailto:secretariat@vautrin-avocats.fr)

# Cabinet VAUTRIN AVOCATS

03.75.24.00.50

[contact@vautrin-avocats.fr](mailto:contact@vautrin-avocats.fr)

[www.vautrin-avocats.fr](http://www.vautrin-avocats.fr)



Gwenaelle VAUTRIN

[g.vautrin@vautrin-avocats.fr](mailto:g.vautrin@vautrin-avocats.fr)



Nicolas NOURRY

[n.nourry@vautrin-avocats.fr](mailto:n.nourry@vautrin-avocats.fr)



Jordan LEDOUX

[j.ledoux@vautrin-avocats.fr](mailto:j.ledoux@vautrin-avocats.fr)

Cela fait presque 25 ans que nous vous conseillons et vous accompagnons au quotidien en conseil et en contentieux sur chacune de vos problématiques. Notre expertise reconnue en droit social nous a permis de développer des formations sur mesure que nous déclinons dans des ateliers à vocation généraliste (actualités trimestrielles...) ou dans le cadre de formations plus spécifiques.